

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2021**

L 'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE 29 NOVEMBRE A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE.

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie (pouvoir BENEVAUT Annita) – DUFOUR Daniel (pouvoir VOROBIEFF Serge)- GILBERT Delphine - HENRY Martine - GAUTIER Aurélie - DESPREZ Rudy - BESSONNIER Noël

Absents excusés : BESSONNIER Sylvie - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita

Convocation du :15/11/2021

Secrétaire : BARBILLON Anne-Marie

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour : rapport AEP et Assainissement 2020, décisions modificatives du budget général. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Devis des ouvertures de la mairie et une porte cantine,
- Demande de subvention DSR,
- Demande de subvention DETR,
- Acquisition urnes et isolements,
- Devis arrachage buis du cimetière,
- Devis éclairage public « la salle »,
- Lotissement communal,
- Convention avec le Centre de Gestion pour installation du régime indemnitaire,
- Prime Noël du personnel communal,
- Distribution des livres de Noël aux enfants,
- Décoration de la commune pour Noël,
- Distribution des colis de Noël,
- Vœux du Maire,
- Association Ensemble et Solidaires, UNRPA,
- Tour du Loir-et-Cher 2022,
- Questions diverses.

DEVIS DES OUVERTURES DE MAIRIE ET UNE PORTE CANTINE

Les devis sont présentés. Mr Desprez Rudy présente un tableau représentant la synthèse de tous les devis. Un devis de 35 391 euros HT et de 42 469 euros TTC est retenu.

DEMANDE SUBVENTION DSR

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre de la rénovation énergétique, vu l'état des ouvertures de la mairie et d'une ouverture de la cantine, il est nécessaire de les changer afin de consommer moins d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 42 469.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de changement de toutes les ouvertures de la mairie et d'une ouverture de la cantine pour un montant de 42 469.00 € TTC
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses

- HT 35 391.00 € TTC 42 469.00 €

Recettes Prévisionnelles

Recettes DETR Etat taux 40%

- 14 156.40 €

Recettes DSR Département taux 40 %

- 14 156.40 €

Recette Autofinancement par prêt bancaire

- 14 156 .20 €
- Charge le Maire de toutes les formalités.

DEMANDE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre de la rénovation énergétique, vu l'état des ouvertures de la mairie et d'une ouverture de la cantine, il est nécessaire de les changer afin de consommer moins d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 42 469.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de changement de toutes les ouvertures de la mairie et d'une ouverture de la cantine pour un montant de 42 469.00 € TTC
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses

- HT 35 391.00 € TTC 42 469.00 €

Recettes Prévisionnelles

Recettes DETR Etat taux 40%

- 14 156.40 €

Recettes DSR Département taux 40 %

- 14 156.40 €

Recette Autofinancement par prêt bancaire

- 14 156 .20 €
- Charge le Maire de toutes les formalités.

DECISION MODIFICATIVE VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR FOURRE SERGE

Monsieur le Maire rappelle qu'une parcelle de terrain (10€ le m2) hors lotissement de 790 m2 a été vendue à Mr Fourré Serge de Neuvy. Le produit de la vente s'est élevé à 7 590 €.

Les écritures suivantes sont à inscrire sur le budget :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 compte 675	708.00 €
Chapitre 042 compte 676	6 882.00 €
Total	7 590.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 compte 775	7 590.00 €
------------------------	------------

Recettes d'investissement

Chapitre 040 compte 2111	708.00 €
Chapitre 040 compte 192	6 882.00 €
Total	7 590.00 €

Le conseil municipal accepte les modifications.

DECISION MODIFICATIVE OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DE THOURY

Monsieur le Maire rappelle que l'opération éclairage public de l'impasse de Thoury, prévue au budget primitif est terminée.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la décision modificative ci-dessous :

Opération éclairage public impasse de Thoury

Compte 204 12.... + 11 €

Compte 2051..... - 11 €

Le conseil municipal accepte cette décision modificative.

ACQUISITION URNE ET ISOLOIRS

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une nouvelle urne et de deux isoloirs en 2022.

DEVIS ARRACHAGE BUIS DU CIMETIERE

Le conseil municipal a demandé que la haie de buis du cimetière soit arrachée afin d'obtenir de la place supplémentaire pour de nouveaux emplacements. Un devis est présenté, le conseil souhaite qu'un autre devis soit demandé.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC « LA SALLE »

Un lampadaire du chemin de « la salle » ne fonctionne plus. Un devis a été demandé. Il s'agit d'une voie privée et le conseil demande si une partie des travaux sera pris en charge par le Sidelc et la communauté de communes, Monsieur le Maire va se renseigner et le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Deux terrains ont été vendus et le troisième ci-après est prévu :

Vu le permis d'aménager 14116017^E 001 accepté par arrêté du 15 mai 2017

Vu le permis d'aménager 041160^E001 M1

Vu le permis d'aménager 041160^E001 M2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mr le Maire à vendre le terrain du lotissement communal « la Forêt » cadastré AI 321 d'une surface de 1 289 m² lot n° 6.

Autorise Mr le Maire à confier le compromis de vente et l'acte notarié à Me Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux 41250,

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2020 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement de « La Forêt » soit 33 € le m²,

Autorise la vente de ladite parcelle au prix de 42 537 € TTC.

Autorise la vente à l'acquéreur ci-après :

- **Mr Leloup Stéphane domicilié à Neuvy 41250, 17 route de la Suissière.**

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le régime indemnitaire des employés communaux doit être installé au 1^{er} janvier 2022.

Il informe l'assemblée que les conseils et l'organisation de la mise en place de ce régime indemnitaire RIFSEEP sont nécessaires. Aussi le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a proposé ses services pour cette mission.

Le temps estimé de travail est de 10 heures maximum, le prix de l'heure est de 60 €. La somme due sera à payer au CDGFPT au vu du temps passé.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le CDGFPT, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la convention et lui demande de bien vouloir la signer.

RAPPORT AET ET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord de présenter, pour l'exercice 2020, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement. Les membres du Conseil communautaire ont approuvé ce rapport lors de la séance du 22 novembre 2021.

Il en est donné lecture aux Conseils municipaux de chaque commune membre dans les douze mois suivants.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal n'émet aucune remarque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes du Grand Chambord pour l'exercice 2020.**

PRIME DE NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Celle-ci sera la même cette année que celle de l'an passé soit 300 euros par personne, pour Mme Palais qui est employée depuis le mois de septembre elle sera de 150 euros.

DISTRIBUTION DES LIVRES DE NOEL AUX ENFANTS

Ceux-ci seront remis aux élèves le jour du repas de Noël pendant la pause méridienne.

DECORATION DE LA COMMUNE POUR NOEL

Celles-ci seront installées le 9 décembre dans la commune par plusieurs conseillers.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL

Les colis seront distribués le dimanche 12 décembre par Anne-Marie Barbillon, Daniel Dufour, Delphine Gilbert et Rudy Desprez.

VŒUX DU MAIRE

Ils auront lieu le 15 janvier à 18h dans la salle communale, des galettes des rois seront offertes ainsi qu'un vin d'honneur, un petit spectacle animera la cérémonie. Monsieur le Maire précise qu'en cas de mesures sanitaires plus strictes les vœux ne pourront pas avoir lieu.

ASSOCIATION ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association va se reformer grâce à quelques volontaires qui ont créé un bureau provisoire. Les après-midis récréatives sont à nouveau fonctionnelles. Un nouveau bureau sera établi au début de l'année 2022.

TOUR DU LOIR ET CHER 2022

Il passera le 13 avril 2022. Les signaleurs seront Mr Marion Patrick et Mr Vorobieff Serge.

QUESTIONS DIVERSES

Adressage

Celui-ci est terminé.

Beuvron

Une réunion sera bientôt prévue par le syndicat. L'ordre du jour concernera les barrages de Neuvy.

Fin de séance 21h15